

3 - Commission Intercommunale des Impôts Directs - Désignation des commissaires proposés par la Ville de Besançon

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Loi de Finances Rectificative pour 2010, instituant la réforme des valeurs locatives cadastrale des locaux professionnels a rendu obligatoire la création des Commissions Intercommunales des Impôts Directs avant avril 2012.

Cette commission s'est alors substituée aux 59 commissions communales des impôts directs pour participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation de la base d'imposition des locaux commerciaux et pour donner un avis sur les évaluations des locaux commerciaux effectuées par l'administration fiscale. Elle est également informée de l'évolution des valeurs locatives des locaux industriels.

Son avis sera également sollicité au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels qui se déroulera jusqu'en 2015, pour première application en 2016.

La Commission Intercommunale est composée d'un Président, le Président du Conseil Communautaire, de dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants.

Les membres titulaires et suppléants sont choisis par Mme la Directrice Régionale des Finances Publiques parmi 40 candidats proposés par le Conseil communautaire après consultation des communes membres.

La Ville a été sollicitée pour proposer 16 candidats au poste de commissaire de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, soit 8 titulaires et 8 suppléants.

Les candidats doivent :

- être français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales du Grand Besançon ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Compte tenu de l'intérêt que représente la possibilité d'avoir connaissance des évolutions touchant aux locaux d'habitation comme aux locaux commerciaux, il est proposé de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs tels qu'ils ont été désignés par Mme la Directrice des Finances Publiques comme candidats présentés par la Ville des Besançon.

Commissaires titulaires proposés par la Ville :

- M. MORTON Thierry, Adjoint au Maire et Président de la CCID
- M. ACARD Julien
- M. LOYAT Michel
- M. CHEVAILLER Jean-Claude
- M. MARIOT Jacques
- Mme SCHOELLER Marie-Noëlle
- M. GIRARD Jean-François
- M. GALLIOT Gérard

Commissaires suppléants proposés par la Ville :

- Mme TÊTU Danièle
- M. CYPRIANI Benoît
- Mme LEMERCIER Myriam
- M. PERRIN Jean-Marie
- Mme VIGNOT Anne
- M. JOSSE Michel
- M JOLIBOIS Claude
- M BAUDIQUÉY David

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette liste de candidats à transmettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

«M. LE MAIRE : Des contacts ont été pris avec l'ensemble des groupes politiques, une liste vous est proposée. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ?

M. Ludovic FAGAUT : Monsieur FOUSSERET nous souhaiterions savoir quels sont vos critères pour avoir désigné ces personnes pour siéger comme commissaire titulaire ou suppléant dans cette commission intercommunale. Est-ce que ce sont des citoyens représentatifs de la sociologie bisontine ou simplement des remerciements à des personnes ayant fait votre campagne ? On peut s'apercevoir également que vous faites encore une belle faveur au Front National.

M. LE MAIRE : Je crois savoir qu'un appel a été fait et que vous n'y avez pas répondu, vous n'avez pas proposé de noms. C'est ce que m'ont dit les services lorsque je leur ai posé la question. En plus on me dit que nous avons repris la liste de la Direction des Finances Publiques qu'ils nous ont proposée par lettre du 11 juin 2014 de M. ROYER. Monsieur FAGAUT, je vous rappelle que nous avons délibéré au Conseil Municipal d'avril et je crois me souvenir, il faudrait vérifier, que vous n'avez pas voulu participer. On va vérifier parce que si tel est le cas on pourra modifier. Je crois que c'est la période où vous avez fait la mauvaise tête et vous avez voulu ne figurer dans aucune commission, vous vous souvenez de cela ? Cette liste-là a été établie en avril, elle a été ensuite validée par les Impôts et je vous propose la liste des Impôts. S'il advenait qu'il y ait eu un problème, là on aurait pu effectivement voir les choses autrement mais qu'a-t-il été dit en avril ? Elle a été votée ici cette liste-là ? Après il faut que vous sachiez que dans la liste que nous proposons il y a deux fois plus de noms et ensuite c'est la Direction des Finances Publiques qui choisit 16 noms sur les 32 proposés. Tout ça est très transparent mais on vérifiera.

M. Julien ACARD : Je vous confirme qu'on a effectivement délibéré en avril puisqu'on avait fait une candidature suite au mail qu'on avait reçu de la part des services. Vous aviez effectivement accepté de faire preuve de démocratie en nous acceptant sur cette liste des Impôts Directs et l'UMP avait profité du Conseil Municipal de mai pour justement proposer sa candidature dans d'autres commissions, ce que vous aviez également accepté, toujours dans cet esprit de démocratie. Donc je ne pense pas avoir fait votre campagne !

M. LE MAIRE : Je ne me souvenais pas de ça. On va rester sérieux si vous le voulez bien. On va regarder au niveau des services. S'il y a eu un mail en direction de M. ACARD, il a dû vous être envoyé. Je ne vois pas pourquoi il en aurait été autrement. S'il vous a été envoyé et que vous n'avez pas répondu, il ne faut pas ensuite venir vous plaindre. En tout cas je ne fais pas ce que vous dites, je gère cette assemblée d'une façon démocratique et j'ai d'ailleurs moi-même posé la question : comment se fait-il qu'il n'y ait personne de l'opposition UMP-UDI ? Et on m'a dit : «ils n'ont pas répondu» et j'ai plutôt tendance à faire confiance à mes services qui sont excellents puisque vous n'avez de cesse de le dire, ce qui est vrai d'ailleurs. Donc les services vont regarder et s'il y a eu une erreur de faite, je proposerai volontiers que l'on

retire si c'est possible quelqu'un de cette liste-là pour vous proposer un poste, ça ne pose aucun problème !

M. Pascal BONNET : Pour ne pas laisser au seul Front National l'occasion de vous rafraîchir la mémoire, je vais revenir un peu sur cette question. Le souvenir que j'en ai c'est qu'en effet il y avait eu un mail du Front National et que vous avez répondu en séance en proposant d'ouvrir un poste au Front National, que nous n'avons pas forcément, nous, fait de demande à ce moment-là mais nous n'avons pas non plus reçu de mail. Le souvenir que j'ai c'est que cette commission en général est ouverte à des citoyens qui sont des anciens élus la plupart du temps, donc on pourrait en effet avoir à l'idée d'anciens élus proches de l'UMP...

M. LE MAIRE : Pourquoi pas ? Et pourquoi ne l'avez-vous pas proposé en séance ?

M. Pascal BONNET : On ne nous l'a pas demandé. On répond aux questions.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, c'est en séance que le Front National a fait la demande.

M. Pascal BONNET : Si vous le souhaitez on le proposera.

M. LE MAIRE : Attendez vos allusions perpétuelles entre des sympathies entre moi-même et le Front National ça commence à bien faire parce que si vous voulez qu'on parle des sympathies et des affaires en cours, on peut en parler. Je n'en parlerai pas ici car ce n'est pas le sujet mais arrêtez avec cela.

M. PASCAL BONNET : Vous avez fait preuve d'ouverture, c'est très bien.

M. LE MAIRE : Nous avons discuté ici en séance, il fallait à cet instant dire que vous vouliez figurer sur cette liste comme l'ont fait vos collègues du Front National et, me connaissant assez bien, puisque je vous fréquente déjà depuis quelques années, je vous aurais donné un avis favorable, c'est tout. Alors ne cherchez pas n'importe quel sujet pour rebondir. On regardera quand même comment ça s'est passé et on vous le dira. De toute façon cela figure dans les comptes rendus du Conseil Municipal, ça sera très clair et je ne vois pas pourquoi certains d'entre vous auraient été prévenus par mail et d'autres pas. Peut-être lisez-vous mal vos mails ou peut-être avons-nous fait une erreur. Si tel est le cas on reconnaîtra l'erreur, il n'y a aucun souci. Cela dit sur cette commission qui est proposée par la DRFIP, quels sont ceux qui sont contre ? 12. Y a-t-il des abstentions ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (12 contre), décide d'approuver la liste des candidats à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.